



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2021

n° 10-2021

#### Vote du compte administratif 2020

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 02 avril 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 25 mars 2021.

La séance est présidée par M. André DENOT, Président du SMPH.  
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### **PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires :**

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE en visioconférence	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMPH
Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

#### **EXCUSES :**

##### **Membres titulaires :**

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional

## Vote du compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du président du 02 avril 2021 présentant le compte administratif 2020 arrêté au 31 décembre 2020 établi par le SMPH **figurant en annexe** ;

Monsieur André DENOT, Président du SMPH, ayant quitté la salle,

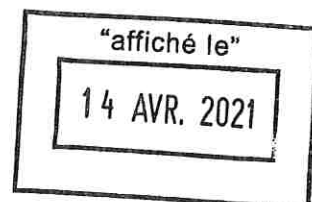
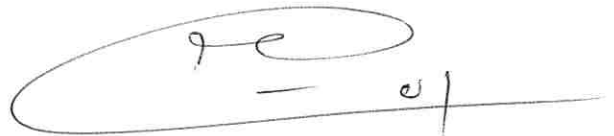
Le comité, après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE, première vice-présidente, à l'unanimité des membres participants, vote le compte administratif 2020 du SMPH qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion

- un excédent de 554 552,03 euros en investissement ;
- un excédent de 2 252 537,81 euros en fonctionnement.

**Pour extrait conforme,**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**André DENOT**





## **Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô**

### **Réunion du Comité Syndical**

**Vendredi 2 avril 2021 à 14 heures**

Maison du Département à SAINT-LO

(salle audio)

### **Compte administratif 2020**

Le compte administratif 2020, établi par le SMPH, arrêté au 31 décembre 2020 fait apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion, soit :

- un excédent de 554 552,03 euros en investissement ;
- un excédent de 2 252 537,81 euros en fonctionnement.

#### **I. Le résultat du compte administratif**

Le compte administratif 2020 présente, hors opérations d'ordre, un excédent global de clôture de 2 807 090,04 euros, montant égal à la différence entre les recettes, 5 043 697,03 euros, et les dépenses 2 236 606,99 euros.

Ce résultat global intègre le report de l'exercice antérieur, 515 485,66 euros en fonctionnement et 293 817,95 euros en investissement. Appréhendé par section, le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 252 537,81 euros et un excédent d'investissement de 554 552,23 euros.

En fonctionnement, la réalisation des recettes de l'exercice 2020 (hors reprise des résultats antérieurs), 3 734 393,42 euros, dépasse la prévision de 1 820 990 euros, soit un volume supplémentaire de 1 913 403,42 euros, représentant un taux d'exécution de 205,1 %. Ce surcroît de recettes provient du solde de l'indemnisation de l'assurance pour le sinistre de l'incendie du 12 juillet 2019, d'un montant 1 979 654 euros. Cette recette exceptionnelle, qui s'est également additionnée à l'indemnisation de l'incendie de la sellerie en 2020 pour un montant de 32 267,20 euros, masque la réelle dynamique des recettes d'activité qui a été fortement impactée par l'annulation de plusieurs manifestations en raison de la crise sanitaire.

Les dépenses affichent, quant à elles, un taux d'exécution de 87,7 %, soit 1 964 264,11 euros réalisés sur un montant prévu de 2 253 398,50 euros, laissant 289 134,39 euros de dépenses non réalisées, montant ajusté à 285 103,72 euros, si l'on exclut le montant des dépenses imprévues.

Les conséquences de l'incendie du 12 juillet 2019 venant perturber la lecture de la section de fonctionnement du budget depuis deux ans, il est nécessaire de les retraiter.

En 2019, l'assureur du Pôle hippique, la SMACL, a rapidement débloqué un acompte de 500 000 euros afin de faire face aux dépenses urgentes de sauvegarde. En 2019, c'est donc une recette exceptionnelle de 500 000 euros qui a servi à financer 179 160,95 euros de dépenses de fonctionnement et 25 747 euros de dépenses d'investissement liées à l'incendie. En 2020, la SMACL a versé le solde de l'indemnité d'un montant de 1 979 654 euros (soit une indemnité totale de 2 479 654 euros). En 2020, les dépenses liées à l'incendie se sont élevées à 33 891,04 euros en fonctionnement et 59 572,70 euros en investissement.

Retraités de ces inscriptions exceptionnelles en 2019 et 2020, les résultats auraient été les suivants :

Historique des résultats en fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses de l'exercice	979 053 €	1 425 945 €	1 507 149 €	2 119 607 €	2 534 593 €	<b>2 556 640 €</b>	<b>2 664 687 €</b>
recettes de l'exercice	1 165 997 €	1 355 394 €	1 551 032 €	2 073 710 €	2 547 785 €	<b>2 431 649 €</b>	<b>2 455 985 €</b>
Résultat de l'exercice	186 923 €	-70 551 €	43 883 €	-45 896 €	13 192 €	<b>- 124 991 €</b>	<b>- 208 702 €</b>
Report N-1	192 086 €	379 010 €	308 459 €	352 342 €	306 446 €	319 638 €	<b>220 121 €</b>
Résultat de clôture	379 010 €	308 459 €	352 342 €	306 446 €	319 638 €	<b>220 121 € *</b>	<b>70 992 € *</b>

\* Montants retraités de l'autofinancement des dépenses d'investissement liées à l'incendie.

En investissement, les recettes, 500 000 euros sur 580 000 euros prévus, ont été exécutées à 86,2 %. En dépenses, le taux de réalisation est très faible, à 28,4 %, en liant avec l'avancement du plan pluriannuel d'investissement. Elles représentent 272 342,88 euros réalisés sur un montant prévu de 956 895,11 euros.

## II. L'analyse du compte administratif 2020

### A. La section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2020 s'est établi à – 208 702 euros, retraité des impacts de l'incendie. Il est à mettre en parallèle des impacts de la crise sanitaire sur les recettes du SMPH.

#### a) Les recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors opérations d'ordre et hors reprise du résultat antérieur, s'élèvent à 3 734 393,42 euros.

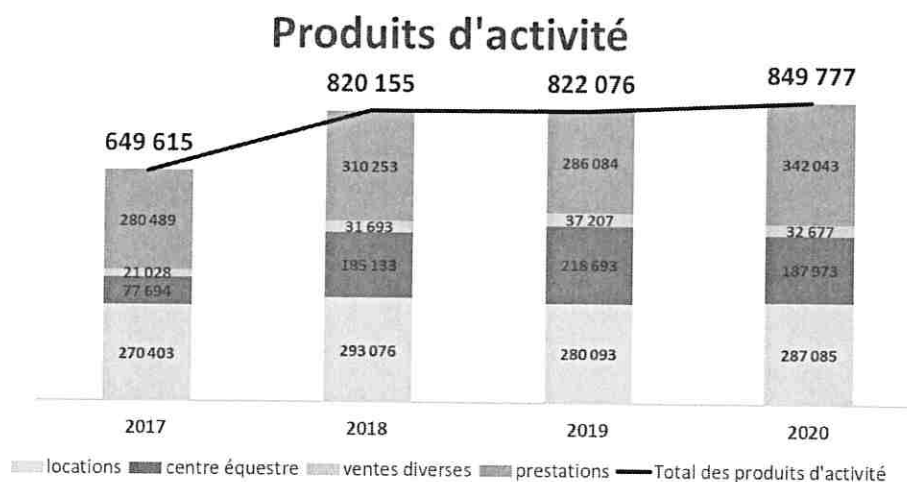
Les participations des collectivités membres, d'un montant de 650 000 euros, sont stables depuis 2018. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 195 000 euros pour la Département de la Manche ;
- 195 000 euros pour la Région Normandie ;
- 130 000 euros pour Saint-Lô aggro ;
- 130 000 euros pour la ville de Saint-Lô.

S'ajoutent à ces participations, celles de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour la compensation partielle de la mise à disposition de personnel d'un montant de 185 184,33 euros (NB : un écart de réalisation sur un rattachement 2019 vient s'additionner pour un montant de -247,30 euros) et 300 euros de la fédération française d'équitation.

Les produits d'activités du pôle hippique se sont établis à 849 777,44 euros, en progression de 3,37 % par rapport à l'année dernière. Ils se décomposent ainsi :

- 287 085,15 euros pour les locations ;
- 32 676,76 euros pour les ventes diverses ;
- 342 043 euros pour les prestations ;
- 187 972,53 euros pour le centre équestre



Ces recettes ont fortement été impactées par les conséquences de la crise de sanitaire. Ce sont en effet, de l'ordre de 200 000 euros de produits d'activité qui n'ont pas pu être réalisés :

- 145 220 euros liés à l'annulation ou à la modification de manifestations ;
- 12 000 euros de recettes budgétées pour la location de salles de réception pour des événements de diversification pour lesquelles il n'y a plus eu de demandes (assemblées générales, séminaires, événements culturels ...) ;
- 42 126,29 euros de recettes budgétées non réalisées sur l'activité du centre équestre. Les heures non consommées pendant le confinement au premier semestre ont, en effet, dû être reportées sur la rentrée de septembre, ce qui a limité l'effet d'une augmentation sensible des adhésions (+13%).

À ces sommes, vient s'ajouter un manque à gagner de 25 000 euros de recettes dû à l'impossibilité de louer en 2020, les 24 boxes de l'écurie 4, détruite par l'incendie.

Les recettes exceptionnelles d'un montant de 2 014 178,87 euros sont essentiellement le résultat des indemnités d'assurances :

- 1 979 654 euros pour le solde du sinistre du 12 juillet 2019 ;
- 32 267,20 euros pour l'incendie de la sellerie en 2020.

Les autres principales recettes concernent :

- des remboursements de frais de personnel pour un montant de 27 533,34 euros (7 213 euros de trop perçu de l'URSSAF) ;
- la participation des agents aux tickets restaurant pour un montant de 7 666,74 euros.

#### **b) Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 1 964 264,11 euros.

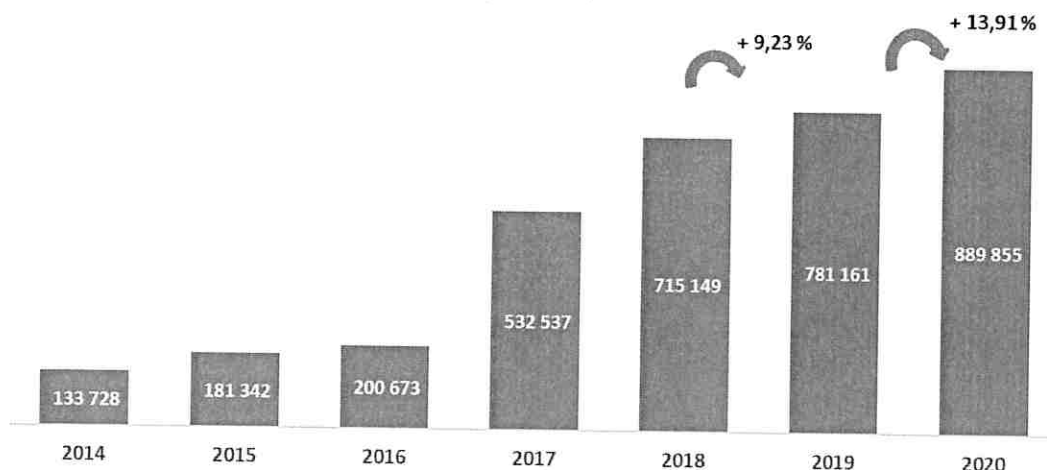
Le principal poste de dépenses est celui des charges de personnel. Il s'élève à 996 691,59 euros. En raison d'un manque de crédits et de l'absence de facturation de la Ville de Saint-Lô, des dépenses liées à 2020 n'ont pas pu être réglées sur l'exercice 2021. Elles s'élèvent à 87 100 euros :

- la facturation de la mise à disposition des agents de la ville de Saint-Lô pour un montant prévu de 30 000 euros ;
- la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre de la mise à disposition des agents de la direction départementale du patrimoine pour un montant de 13 100 euros ;
- la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre de la mise à disposition des agents du service mutualisation des fonctions support des satellites et de la direction des ressources humaines pour un montant de 36 000 euros ;
- la facturation d'une partie du solde du 2<sup>ème</sup> semestre de la mise à disposition des agents de l'IFCE pour un montant de 8 000 euros.

Les dépenses de personnel se seraient élevées à 1 074 791,59 euros, en progression de 6 % par rapport à 2019.

La prise en charge partielle des coûts de la mise à disposition des agents de l'IFCE depuis 2017 nécessite de retraiter les recettes reçues pour apprécier la trajectoire des frais de personnel en net.

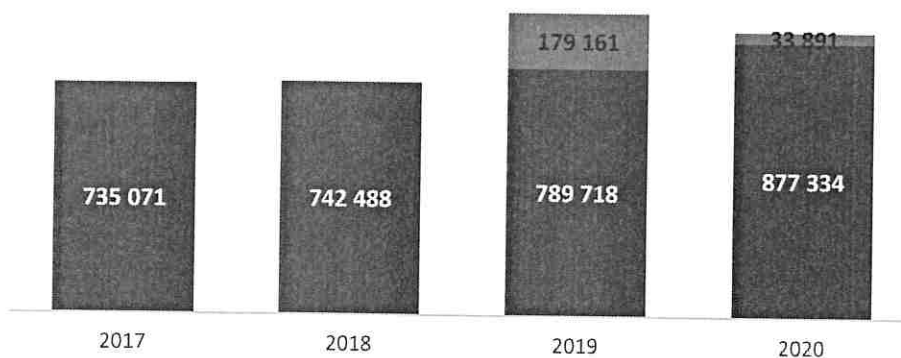
Dépenses de personnel retraitées en net du remboursement de l'IFCE et des dépenses impactant 2021  
(en euros)



Les dépenses de personnel ont progressé en 2020 de manière plus importante que les années précédentes au-delà de l'intégration prévue d'un agent de l'IFCE au 1<sup>er</sup> avril 2020. En effet, le départ de l'agent comptable du pôle hippique mis à disposition par l'IFCE (à temps partiel) a dû être compensé par le recrutement d'un nouvel agent comptable à temps plein. Il a aussi été nécessaire de pourvoir au remplacement d'un agent affecté au centre équestre en arrêt maladie toute l'année. Il conviendrait de retraiter les remboursements reçus par le pôle hippique pour cet arrêt maladie (de l'ordre de 20 000 euros). Un autre évènement exceptionnel sera à retraiter : les commandes de tickets restaurant ont été doublonnées par erreur en 2020 (estimation : 15 000 euros). Le remboursement interviendra en 2021. »

Les charges à caractère général se sont élevées à 911 224,54 euros, en diminution de 6 % par rapport à 2020. Cette baisse est liée aux importantes dépenses réalisées en 2019 suite à l'incendie. Hors dépenses incendie, les charges à caractère général auraient progressé de 11 %.

Évolution des charges à caractère général  
(en euros)



Des dépenses exceptionnelles ont impacté le budget 2020 :

- les dépenses d'entretien ont fortement progressé par rapport à 2019 (+37 K€, hors dépenses incendie), en raison de dépenses exceptionnelles comme la réfection du sol du CPE (24 K€) ou encore la réparation du système d'arrosage du manège du centre équestre (8,5K€).
- le premier acompte pour l'étude stratégique d'un montant de 15 650 euros ;

Les autres dépenses progressent en lien avec l'activité du pôle pour l'organisation de manifestations.

Les autres charges s'élèvent à 56 347,98 euros, la principale dépense concernant le compte de fédération française d'équitation (FFE) pour un montant de 54 422,47 euros.

## **B. La section d'investissement**

### **a) Les recettes**

Les recettes d'investissement, hors opérations d'ordre et hors reprise du résultat antérieur, s'élèvent à 500 000 euros.

Cette somme correspond aux subventions versées des collectivités pour financer les investissements du pôle :

- o 150 000 euros pour la Département de la Manche ;
- o 150 000 euros pour la Région Normandie ;
- o 100 000 euros pour Saint-Lô aggro ;
- o 100 000 euros pour la ville de Saint-Lô.

Le fonds EPERON n'a pas été sollicité étant donné la faible réalisation du PPI en 2020.

### **b) Les dépenses**

Les dépenses d'investissement, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 272 342,88 euros, soit :

- o 105 629,66 euros pour les investissements courants ;
- o 47 790,22 euros pour le PPI ;
- o 59 572,70 euros pour les dépenses incendie ;
- o 59 350,30 euros pour les autres projets (marchés 2018).

Les dépenses d'investissement sont nettement en retrait par rapport à 2019 (904 K€) en raison de la faible réalisation du PPI en 2020.

Le comité syndical est invité à voter le compte administratif 2020.